

Cabinet du préfet.- Surveillance des individus et des mouvements d'opinion – Surveillance des sociétés secrètes : attestation du 6 septembre 1940 rédigée et signée par une institutrice (SC26371)

L'ensemble de la liasse contient d'autres lettres composées strictement sur le même modèle signées par différents employés publics (infirmières, cantonniers, employés de mairie, etc.)

Département de
Seine et Marne

PRÉFECTURE
13 SEP 1940
DE SEINE ET MARNE

Commune de
Saint-Mammès

Modèle n° 1

Je soussignée, Gervais Eliane Pauline
institutrice publique à St Mammès déclare,
sur l'honneur, n'avoir jamais appartenu
à l'une des organisations définies à l'article
premier de la loi du 13 août 1940, portant
interdiction des associations secrètes.

Je prends l'engagement d'honneur de ne
jamais adhérer à une telle organisation,
au cas où elle viendrait à se reconstituer.

Le 6 septembre 1940

Gervais